

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 1/04/2023

Présent-es : Alain DETOLLE, Christophe BAUMGARTEN, Francis HOEZELLE, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Nathalie VERGEON

Absent-es : Victoire BEAUJOU, Catherine LESNES, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON

Catherine LESNES à Alain DETOLLE

Françoise ROMANET à Olivier MARTIN

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

Madame le Maire se retire pour les votes relatifs aux comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes.

Monsieur Alain Détolle est élu président de séance et procède à la présentation des CA.

- DCM 2023/2 : Approbation compte administratif 2022 : budget principal
- DCM 2023/3: Approbation compte administratif 2022 : budget eau et assainissement
- DCM 2023/4: Approbation compte administratif 2022: budget écoquartier
- DCM 2023/5 : Approbation compte administratif 2022 : budget station-service



DELIBERATION DU Conseil Municipal SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 7
 Nombre de suffrages exprimés : 9
 Nombre de pouvoirs : 3
 Date de convocation : 01/04/2023

Séance du : 06/04/2023 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal sous la présidence de Alain Détolle délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Catherine Moulin, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		82 082,73	277 468,07		277 468,07	82 082,73
Opérations de l'exercice	647 200,96	777 487,74	441 870,00	554 173,10	1 089 070,96	1 331 660,84
TOTAUX	647 200,96	859 570,47	719 338,07	554 173,10	1 366 539,03	1 413 743,57
Résultats de clôture		212 369,51	165 164,97			47 204,54
Restes à réaliser			297 898,69	325 622,13	297 898,69	325 622,13
TOTAUX CUMULES	647 200,96	859 570,47	1 017 236,76	879 795,23	1 664 437,72	1 739 365,70
Résultats définitifs		212 369,51	137 441,53			74 927,98

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;



**DELIBERATION DU Conseil Municipal
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 7
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 Nombre de pouvoirs : 3
 Date de convocation : 01/04/2023

Séance du : 06/04/2023 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal sous la présidence de Alain DETOLLE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Catherine MOULIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF STATION SERVICE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		31 429,22	21 355,00		21 355,00	31 429,22
Opérations de l'exercice	329 421,10	300 857,00	5 892,35	32 170,00	335 313,45	333 027,00
TOTAUX	329 421,10	332 286,22	27 247,35	32 170,00	356 668,45	364 456,22
Résultats de clôture		2 865,12		4 922,65		7 787,77
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	329 421,10	332 286,22	27 247,35	32 170,00	356 668,45	364 456,22
Résultats définitifs		2 865,12		4 922,65		7 787,77

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;



**DELIBERATION DU Conseil Municipal
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 7
 Nombre de suffrages exprimés : 9
 Nombre de pouvoirs : 3
 Date de convocation : 01/04/2023

Séance du : 06/04/2023 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal sous la présidence de Alain Détole délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Catherine Moulin, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ECOQUARTIER

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0,40			22 817,83	0,40	22 817,83
Opérations de l'exercice						
TOTAUX	0,40			22 817,83	0,40	22 817,83
Résultats de clôture	0,40			22 817,83		22 817,43
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	0,40			22 817,83	0,40	22 817,83
Résultats définitifs	0,40			22 817,83		22 817,43

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;



**DELIBERATION DU municipal
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 7
 Nombre de suffrages exprimés : 9
 Nombre de pouvoirs : 3
 Date de convocation : 01/04/2023

Séance du : 06/04/2023 à 20 heures 00

Le municipal sous la présidence de Alain Détolle délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Catherine Moulin, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT & EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		66 494,54	57 905,30		57 905,30	66 494,54
Opérations de l'exercice	113 180,06	115 567,51	108 878,94	189 460,11	222 059,00	305 027,62
TOTAUX	113 180,06	182 062,05	166 784,24	189 460,11	279 964,30	371 522,16
Résultats de clôture		68 881,99		22 675,87		91 557,86
Restes à réaliser			208 630,28	171 858,65	208 630,28	171 858,65
TOTAUX CUMULES	113 180,06	182 062,05	375 414,52	361 318,76	488 594,58	543 380,81
Résultats définitifs		68 881,99	14 095,76			54 786,23

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

